



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 18 décembre 2023

PÊCHE À LA COQUILLE SAINT-JACQUES : LES SERVICES DE L'ÉTAT MOBILISÉS POUR FAIRE RESPECTER LA RÉGLEMENTATION

La pêche à la Coquille Saint-Jacques constitue une activité emblématique de la Seine-Maritime, 78 des 129 navires de pêche professionnelle immatriculés dans le département pratiquant cette activité.

L'unité littorale des affaires maritimes de la Seine-Maritime et de l'Eure (ULAM 76-27) ainsi que l'ensemble des services de l'État agissant dans le contrôle des pêches sont mobilisés, depuis l'ouverture de la campagne le 2 octobre 2023, pour faire respecter la réglementation applicable à cette pêcherie.

Les unités ont ainsi procédé à des contrôles en mer, à la débarque et par croisement des bases de données.

Par ailleurs, pour cette campagne de pêche 2023-2024, l'ULAM 76-27 assure, cette année encore, des missions de contrôle aérien, en embarquant à bord d'un aéronef financé par le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Normandie.

L'ensemble de ces contrôles a permis de constater dix-huit infractions depuis le début de la campagne dont sept l'ont été par voie aérienne depuis l'ouverture de la zone « bande côtière » de Seine-Maritime le 5 novembre 2023, en particulier pour non respect des horaires de pêche.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex